

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote des taux d'Imposition des taxes Directes locales 2017

Le Maire informe le conseil municipal que préalablement au vote du budget 2017 il y a lieu de se prononcer sur les taux des trois taxes directes locales.

Considérant,

- 1) Que par décision du conseil municipal, les taux 2013, 2014, 2015 et 2016 sont restés identiques.
- 2) Que des ressources sont nécessaires au maintien du patrimoine communal.
- 3) Que les dotations de l'état sont en baisse pour la 3^{ème} année consécutive.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,69 % sur les 3 taxes TH, TFB, TFNB.

Le conseil accepte cette proposition avec 7 voix pour et 2 contre.

- Taxe d'habitation : 12,60 %
- Taxe foncière (bâti) 13,18 %
- Taxe foncière (non bâti) 33,19 %

Budget 2017 - Assainissement

Le maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **25 540,00 €** et à la somme de **41 187,00 €** pour la section d'investissement. Ce budget a été voté à l'unanimité.

Budget 2017 – Bar Restaurant

Le maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **36 571,00 €** et à la somme de **45 882,00 €** pour la section d'investissement. Ce budget a été voté à l'unanimité

Budget 2017 - Commune

Le maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **323 161,00 €** et à la somme de **58 065,00 €** pour la section d'investissement. Ce budget a été voté à l'unanimité

Participation pour le Centre Social de Jaligny / Neuilly 2017.

Le Maire informe le conseil municipal du courrier adressé par le Président du Centre Social de Jaligny / Neuilly concernant l'adhésion des communes et le financement de l'Accueil de Loisirs.

Le conseil, à l'unanimité :

Accepte l'adhésion de la commune au Centre Social de Jaligny / Neuilly pour 403 €.

Accepte la participation financière pour l'Accueil de Loisirs pour 561 €.

CONVENTION DE GROUPEMENT POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE.

Le Maire informe le conseil municipal que le SDE 03 (Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier) propose un regroupement des communes intéressées pour l'achat d'électricité en tarification C5 (tarif inférieur à 36 Kw). Le SDE 03 assurerait également la réception et la vérification des factures, ainsi que l'optimisation tarifaire des points de livraison. Ce service serait opérationnel en 2018.

Le Maire précise qu'il existe 8 points de livraison pour la commune (église, poste, salle polyvalente, stade, mairie, camping, école, garage) et que le budget énergie est important.

Il y a donc tout intérêt à bénéficier des services du SDE 03 d'autant plus que la participation financière de la commune ne pourrait excéder un montant HT de 100 €.

Pour se faire, il est proposé la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarification C5.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention qui sera signée par le Maire.